

ANNEXE II - FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Le Centre de services scolaire doit connaître les antécédents judiciaires des personnes qui œuvrent auprès de ses élèves mineurs ou celles qui sont régulièrement en contact avec eux pour garantir l'accès aux locaux et aux services aux élèves sur son territoire. Ces déclarations permettent la mise en place d'actions qui améliorent la sécurité des enfants et maintiennent l'intégrité des services offerts.

Accompagnateur 1

- Je déclare ne pas avoir d'antécédents criminels en lien avec la sécurité et l'intégrité des personnes et j'autorise le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke à en faire la vérification. Je m'engage à informer le Centre de services scolaire si ma situation change.

Nom en lettres moulées

Signature

Date

Accompagnateur 2

- Je déclare ne pas avoir d'antécédents criminels en lien avec la sécurité et l'intégrité des personnes et j'autorise le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke à en faire la vérification. Je m'engage à informer le Centre de services scolaire si ma situation change.

Nom en lettres moulées

Signature

Date